



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2023

DELIBERATION N° 05/14092023

OBJET : PARTENARIAT CCAS/COMMUNE : APPROBATION DE L'AVENANT N° 3 PORTANT ACTUALISATION DES CONDITIONS DU PARTENARIAT POUR L'ANNEE 2023

Nombre des conseillers en exercice	38
Présents	23
Procurations	08
Votants	31
Abstentions	00

NOTA : Le Maire certifie que la liste des délibérations examinées lors de cette séance a été affichée en Mairie et sur le site internet de la Ville le :

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi quatorze septembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la SALLE DU FOIRAIL à PITON SAINT-LEU, sous la présidence de Monsieur Bruno DOMEN (Maire).

Étaient présents : M. DOMEN Bruno (Maire), M. GUINET Pierre Henri (1^{er} Adjoint), M. LUCAS Philippe (4^{ème} Adjoint), Mme PLANESSE Nadine (5^{ème} Adjointe), M. BADAT Rahfick (6^{ème} Adjoint), M. AUBIN Jimmy (8^{ème} Adjoint), Mme ANAMALE Marie Claude (9^{ème} Adjointe), M. MAILLOT Bertrand (10^{ème} Adjoint), Mme ALEXANDRE Marie, M. CODARBOX Jacky, Mme HAMILCARO Annick, M. ZETTOR Josian, M. LEAR Elie, Mme FERARD Sylvie, M. LAURET Bruno, Mme DOMPY Brigitte, Mme VEMINARDI Mylène, M. LEE-AH-NAYE Wei-Ming, M. EUZET Jean-Paul, M. VIRAMA Stéphane, Mme VION Marie-Claire, Mme LENCLUME Marjorie, M. RENE David, Conseillers municipaux.

Étaient représentés : Mme DALLY Brigitte (3^{ème} Adjointe), *procuration* à M. LUCAS Philippe (4^{ème} Adjoint), Mme BELIN Gisèle (7^{ème} Adjointe) *procuration* à M. ZETTOR Josian (Conseiller), Mme SORET Pascaline (Conseillère), *procuration* à M. MAILLOT Bertrand (10^{ème} Adjoint), Mme ZITTE Nicolette (Conseillère) *procuration* à Mme VEMINARDI Mylène (Conseillère), Mme BARBIN Suzelle (Conseillère), *procuration* à Mme DOMPY Brigitte (Conseillère), Mme SINAPAYEL Marie Josée *procuration* à Mme LENCLUME Marjorie (Conseillère), M. MARIVAN Serge (Conseiller) *procuration* à M. LAURET Bruno (Conseiller), M. HODGI Claudio (Conseiller), *procuration* à M. GUINET Pierre Henri (1^{er} Adjoint).

Absents : Mme BERNON Nadège (2^{ème} Adjointe), Mme SILOTIA Jacqueline (Conseillère), Mme PERMALNAICK Armande (Conseillère), M. ABAR Dominique (Conseiller), M. ELLIN Fabrice (Conseiller), M. FELICITE Roland (Conseiller), M. MULQUIN Christophe (Conseiller).

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. M. GUINET Pierre Henri (1^{er} Adjoint) a été désigné à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Conseil Municipal étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, le Président a déclaré la séance ouverte à dix-sept heures et vingt-trois minutes.

DELIBERATION N° 05/14092023**PARTENARIAT CCAS/COMMUNE : APPROBATION DE L'AVENANT N° 3-2023
ACTUALISATION DES CONDITIONS DU PARTENARIAT POUR L'ANNEE 2023***Direction Générale des Services / CCAS***Le Maire expose :**

Par délibération en date du 18 juillet 2019, le Conseil Municipal avait approuvé, à travers une convention pluriannuelle, les modalités du partenariat entre la Commune de Saint-Leu et le CCAS pour la mise en œuvre d'une action sociale sur le territoire communal.

En effet, la Commune de Saint-Leu concourt de longue date au bon fonctionnement et à l'action de l'établissement public, par l'affectation de moyens logistiques, humains et financiers. Aussi, la contractualisation est venue clarifier les liens existants entre la Collectivité et le CCAS, d'une part, et organiser l'utilisation des moyens communaux au regard des impératifs de l'administration des propriétés communales et de la transparence en matière de comptabilité publique, d'autre part.

Cette convention a été renouvelée par voie d'avenant en 2022, par délibérations conjointes du Conseil Municipal et du Conseil d'Administration du CCAS.

Deux avenants portant amendement à la convention, essentiellement en ce qui concerne l'actualisation de la liste des biens, équipements, locaux et personnels concernés par celle-ci, ont été conjointement approuvés en 2020 et 2021.

Au titre de l'année 2023, les moyens de la Collectivité et du CCAS inscrits dans le partenariat ont évolué. Aussi, il convient de procéder à une actualisation des conditions du partenariat par un nouvel avenant couvrant le présent exercice.

Ceci exposé et conformément à ces dispositions, il est proposé au Conseil Municipal :

- D'APPROUVER l'avenant n° 3-2023, en annexe, de la convention de partenariat entre la Commune et le CCAS pour la mise en œuvre d'une action sociale territoriale ;
- D'AUTORISER le Maire ou l'élu délégué à signer tout acte et document se rapportant à cette affaire.

Le Conseil Municipal est invité à en délibérer.

**Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- APPROUVE l'avenant n° 3-2023, en annexe, de la convention de partenariat entre la Commune et le CCAS pour la mise en œuvre d'une action sociale territoriale ;
- AUTORISE le Maire ou l'élu délégué à signer tout acte et document se rapportant à cette affaire.

**Pour extrait certifié conforme,
Saint-Leu, le 25 SEP. 2023
Le Président de séance,**



Bruno DOMEN